



ANNEXE N°9

TARIFS FIXÉS AU 1^{er} janvier 2026

Par arrêté du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

NOUVEAUX ENTRANTS

HEBERGEMENT PERMANENT

■ Pour les personnes de + 60 ans :

TARIFS	G.I.R. 1 et 2	G.I.R. 3 et 4	G.I.R. 5 et 6
Prix de journée hébergement	76,03 €	76,03 €	76,03 €
Prix de journée dépendance	24,89 €	15,84 €	6,65 €
Soit un total par journée	100.92 €	91.87 €	82.68 €

Selon critères *

A.P.A (Allocation Perso. d'Autonomie)	-18.24 €	- 9.19 €	0 €
---------------------------------------	----------	----------	-----

Soit un total par journée	82.68 €		
----------------------------------	----------------	--	--

Montant du dépôt de garantie	2 280.90€ (76.03 € x 30 jours)		
-------------------------------------	--------------------------------	--	--

Tarif pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement permanent : 76,50€ par jour

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

■ Pour les personnes de + 60 ans :

TARIFS	G.I.R. 1 et 2	G.I.R. 3 et 4	G.I.R. 5 et 6
Prix de journée hébergement	78,03 €	78,03 €	78,03 €
Prix de journée dépendance	24,89 €	15,84 €	6,65 €
Soit un total par journée	102.92 €	93.87 €	84.68 €

Selon critères**

A.P.A (Allocation Perso. d'Autonomie)	-18.24 €	- 9.19 €	0 €
---------------------------------------	----------	----------	-----

Soit un total par journée	84.68 €		
----------------------------------	----------------	--	--

Tarif pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement temporaire : 78,50€ par jour

AUTRES PRESTATIONS

- Frais à votre charge : coiffeur, pédicure, pharmacie
- Possibilité de déjeuner avec vos proches (le midi du lundi au vendredi) : 12.00 € par invité
- Abonnement téléphonique : 15.00 €

* l'APA est attribuée par le département d'Ille-et-Vilaine (35). Pour les résidents relevant d'un autre département, les conditions et modalités d'attribution dépendent du département concerné.

** Dans le cadre d'un hébergement temporaire, l'APA ne peut être accordée que si une demande d'APA à domicile est en cours ou déjà active auprès du département. Une rétroactivité peut s'appliquer. L'allocation est versée directement au résident par le département.